

Le vendredi 18 mars 2011, à 20h45, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 11 mars 2011, s'est réuni sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire: Laetitia KILINC

Présents: M. Didier VAILLANT, M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice MAQUIN, Mme Djida TECHTACH, M. Félix ZELPHIN, M. Maurice BONNARD, Mme Odile MARIN, M. Mamadou KONATE, Mme Rosa MACEIRA, M. Patrice BOULAY, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Ruddy ROBEIRI, M. Serge LOTERIE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Gourta KECHIT, Mme Fabienne DOGIMONT, M. Roland BAUER, Mme Laetitia KILINC, Mme Cécile COQUEL, Chandrasegaran PARASSOURAMANE (à compter de 21h28), Mme Thérésa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Thangammah BASKARAN, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES, Mme Maria SERRANO-AGUAYO, M. Thierry OUKOLOFF

Représentés: Mme Michèle RANVIER par Mme Cécile COQUEL, Mme Jeannette M'BANI par M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Sabrina HERRICHE par M. Gourta KECHIT, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE par M. Didier VAILLANT (jusqu'à 21h28), Mme Shirley ALLAL-CURTHELEY par Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absents: M. Jean DUMAND, M. Mohamed ANAJJAR

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

### 1/ Compte rendu

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2010

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2010 (Rapporteur : M. Vaillant)

Texte adopté par :

Vote pour: 29 - Abstention: 4

## 2/ Compte rendu

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2011

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

## 3/ Compte rendu

## Délégation de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal.

Pour la période comprise entre le 3 janvier 2011 et le 1er mars 2011, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Non préemptions : 34 – Préemptions : 3 – Délivrance de concessions dans le cimetière : 16 - Contrats/conventions/marchés/Avenants : 33 – Régies : 4 – Représentations en justice : 2 (Rapporteur : M. Vaillant).

### 4/ Finances

## Approbation du compte administratif du budget principal de la Ville - Exercice 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L 2121-14,



VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011.

M. le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSTATE que les résultats de clôture du compte administratif du budget principal de la ville 2010, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de Villiers le Bel sont les suivants : Un excédent d'investissement de 24 010,69 € et un excédent de fonctionnement de 349 203,42 €, soit un excédent global de clôture de 373 214.11 €.
- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 de 349 203,42 € en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2011. (Rapporteur : M. Marsac)

Texte adopté par :

Vote pour: 27 - Contre: 1 - Abstention: 3 - Ne prend pas part au vote: 2

Chandrasegaran PARASSOURAMANE arrive en séance à 21h28.

#### 5/ Finances

## Vote des taux d'imposition

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- FIXE comme suit, pour l'exercice 2011, les taux des trois taxes composant l'impôt communal :
- Taxe d'habitation: 13,75
- Taxe sur le foncier bâti: 19,83
- Taxe sur le foncier non bâti : 58,71 (Rapporteur : M. Vaillant)

Texte adopté par :

Vote pour: 28 - Contre: 4 - Abstention: 1

#### 6/ Finances

## Vote du budget primitif de la Ville - 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- VOTE le budget pour l'exercice 2011, par chapitre fonctionnel, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

	Section d investissement	Section de fonctionnement	100	Total
Dépenses	19 568 217,31 €	33 208 567,00 €		52 776 784,31 €
Recettes	19 568 217,31 €	33 208 567,00 €		52 776 784,31 €

Budget primitif Ville – 2011 adopté comme suit :

Castian d'invention amount

Section de fonctionnement

- Chapitre 920 « services Généraux des administrations publiques locales» (Rapporteur : M. Marsac) Chapitre adopté par 29 votes pour - 4 votes contre
- Chapitre 921 « sécurité et salubrité Publiques » (Rapporteur : M. Vaillant)

Chapitre adopté par 29 votes pour - 4 abstentions

- Chapitre 922 « Enseignement - Formation » (Rapporteur : Mme Joary)

Chapitre adopté à l'unanimité

- Chapitre 923 « Culture » (Rapporteur : M. Robeiri)



Chapitre adopté à l'unanimité

- Chapitre 924 « Sport et Jeunesse » (Rapporteur : M. Konaté)

Chapitre adopté à l'unanimité

- Chapitre 925 « Interventions sociales et Santé » (Rapporteur : Mme Macaira)

Vote séparé - Article 925-20 « Services Communs » : Article adopté par 30 votes pour - 3 abstentions Vote séparé - Article 925-22 «Actions en faveur de l'Enfance et de l'Adolescence » : Article adopté à l'unanimité

Vote Global du Chapitre 925 : Chapitre adopté par 30 votes pour - 3 abstentions

- Chapitre 926 « Famille » (Rapporteur : Mme Techtach)

Chapitre adopté à l'unanimité

- Chapitre 927 « Logement » (Rapporteur : M. Marsac)

Chapitre adopté à l'unanimité

- Chapitre 928 « Aménagement et services Urbains, environnement » (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté par 29 votes pour - 4 abstentions

Chapitre 929 « Action économique » (Rapporteur : M. Marsac)

Chapitre adopté à l'unanimité

- Chapitre 931 « Opérations Financières » (Rapporteur : M. Marsac)

Chapitre adopté par 30 votes pour - 1 vote contre - 2 abstentions

- Chapitre 932 « Dotations et participations non AFF » (Rapporteur : M. Marsac)

Chapitre adopté à l'unanimité

- Chapitre 933 « Impôt et Taxes (REC. et reversement) » (Rapporteur : M. Vaillant)

Chapitre adopté par 31 votes pour - 2 abstentions

- Chapitre 934 « Transferts entre sections » (Rapporteur : M. Marsac)

Chapitre adopté par 32 votes pour - 1 vote contre

## Section d'investissement

Chapitre 900 « Services Généraux des administrations publiques locales» (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté par 32 votes pour - 1 vote contre

Chapitre 901 « Sécurité et salubrité publiques » (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté à l'unanimité

Chapitre 902 « Enseignement -Formation » (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté à l'unanimité

Chapitre 903 « Culture » (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté à l'unanimité

Chapitre 904 « Sport et Culture » (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté à l'unanimité

Chapitre 905 « Interventions sociales et Santé » (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté à l'unanimité

Chapitre 906 « Famille » (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté à l'unanimité

Chapitre 907 « Logement » (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté à l'unanimité

Chapitre 908 « Aménagement et Services Urbains, environnement» (Rapporteur : M. Maquin)

Chapitre adopté à l'unanimité

Chapitre 911 « Dettes et autres opérations financières» (Rapporteur : M. Marsac)

Chapitre adopté par 32 votes pour - 1 vote contre

Chapitre 912 « Dotations subventions et participations» (Rapporteur : M. Marsac)

Chapitre adopté à l'unanimité

Chapitre 914 « Transferts entre section » (Rapporteur : M. Marsac)

Chapitre adopté par 32 votes pour - 1 vote contre

Chapitre 917 « Opérations sous mandat » (Rapporteur : Marsac)

Chapitre adopté par 32 votes pour - 1 abstention

Chapitre 95 « produits des Cessions d'immobilisations (Rapporteur : M. Bonnard)



Chapitre adopté à l'unanimité

Vote global du Budget primitif ville - 2011: 29 votes pour - 1 vote contre - 3 abstentions

#### 7/ Finances

## Approbation du compte administratif du budget de l'assainissement - Exercice 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L 2121-14, VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

M. le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSTATE que les résultats de clôture du compte administratif du budget assainissement 2010, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier sont les suivants : Un excédent d'investissement de 344 178,18 € et un excédent de fonctionnement de 78 101,60 €, soit un excédent global de clôture de 422 279,78 €.
- DIT que ces résultats sont repris au budget 2011
- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 de 78 101,60 € en totalité à la section d'investissement du Budget 2011. (Rapporteur : M. Marsac) Texte adopté à l'unanimité

#### 8/ Finances

## Vote du budget primitif de l'assainissement - 2011

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- ADOPTE, pour l'exercice 2011, la réévaluation du prix au m3 de la redevance communale d'assainissement à 0,50 €,
- VOTE le budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2011, par chapitre, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

Section d'investissement Section de fonctionnement

Total

Dépenses 1 664 357,00 €

€ 559 470,00 €

2 223 827,00 €

Recettes 1 664 357,00 €

559 470,00 €

2 223 827,00 € (Rapporteur : M.

Marsac)

Texte adopté à l'unanimité

## 9/ Finances

## Approbation du compte administratif du budget des Pompes Funèbres - Exercice 2010

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L 2121-14, VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

M. le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSTATE que les résultats de clôture du compte administratif du budget des Pompes Funèbres 2010, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier sont les suivants : Un excédent global de clôture de 34 921,90 €.
- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 de 34 921,90 € en totalité à la section de



fonctionnement du Budget 2011. (Rapporteur : M. Marsac) Texte adopté à l'unanimité

### 10/ Finances

## Vote du budget primitif des Pompes Funèbres - 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- VOTE le budget primitif du service extérieur des Pompes Funèbres pour l'exercice 2011, équilibré comme suit en dépenses et en recettes.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses Recettes Marsac) Texte adop	0,00 € 0,00 € oté à l'unanimité	25 546,59 € 25 546,59 €	25 546,59 € (Rapporteur : M.

#### 11/ Finances

## Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2011 conformément aux tableaux ci-joints (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2011 de l'association).
- DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : M. Marsac).

Vote séparé pour la subvention accordée au CCAS (ligne 92520-65736) : vote pour : 29 - abstention : 4

Vote global des autres subventions : unanimité

Mme Ranvier ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'association Secours Populaire Français.

M. Boulay ne prend pas part au vote pour les subventions accordées aux associations : Tennis Club de Villiers-le-Bel et Donneurs de Sang.

Mme Boghossian ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'association Académie Tiozzo

#### 12/ Finances

## Réforme de matériels - Exercice 2010/2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances, Prospectives, Economie locale du 7 mars 2011,

- APPROUVE la réforme du matériel, dont la liste est annexée à la délibération.
- AUTORISE la sortie de l'actif après réintégration des amortissements pour leur valeur nette comptable des biens faisant l'objet de mise à la réforme.
- AUTORISE M. le Maire à céder, le cas échéant, le matériel réformé et à émettre en conséquence, les titres de recettes correspondant, excepté pour ce qui concerne certains matériels qui devront faire l'objet, compte



tenu de leur obsolescence, de dons au profit d'œuvres caritatives. (Rapporteur : M. Marsac) Texte adopté par vote pour : 29 - Abstention : 4

#### 13/ Finances

# Garantie d'emprunts à la SA d'HLM TOIT et JOIE - Opération de construction de 12 logements situés 37 rue Julien Boursier

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2, VU la demande formulée par la société d'HLM TOIT ET JOIE sollicitant la garantie à 100% de la Ville pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 1 508 896,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 12 logements locatifs situés 37 rue Julien Boursier à Villiers-Le-Bel.

VU l'avis de la Commission Finances - Prospectives- Economie Locale du 7 mars 2011,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% à la société d'HLM TOIT ET JOIE pour les 4 emprunts d'un montant total de 1 508 896,00 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la CDC.

## Caractéristiques des prêts :

## Prêt PLUS Foncier de 319 862,00 €

- Taux d'intérêt : Livret A + 0,60%

- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

- Durée du préfinancement : 0 mois

- Durée de la période d'amortissement : 50 ans

- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

## Prêt PLUS Construction de 973 981,00 €

- Taux d'intérêt : Livret A + 0,60%

- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

- Durée du préfinancement : 0 mois

- Durée de la période d'amortissement : 40 ans

- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

## Prêt PLA-I Foncier de 53 165,00 €

- Taux d'intérêt : Livret A - 0,20%

- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

- Durée du préfinancement : 0 mois

- Durée de la période d'amortissement : 50 ans

- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

## Prêt PLA-I Construction de 161 888,00 €

- Taux d'intérêt : Livret A - 0,20%

- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

- Durée du préfinancement : 0 mois

- Durée de la période d'amortissement : 40 ans

- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale des prêts, à hauteur de la somme de 1 508 896,00 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.



Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Villiers-Le-Bel s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- AUTORISE M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la SA d'HLM TOIT ET JOIE et la Caisse des Dépôts et Consignations.
- DIT qu'en contrepartie de la garantie accordée, la SA d'HLM TOIT ET JOIE s'engage à réserver 2 logements de ce programme à des candidats proposés par la Ville de VILLIERS LE BEL. (Rapporteur : M. Marsac)

Texte adopté par :

Vote pour: 29 - Abstention: 4

## 14/ Logement

Autorisation de signature - convention de garantie d'emprunt entre la ville et la SA d'HLM TOIT et JOIE relative à l'opération de construction de 12 logements situés 37 rue Julien Boursier

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les conditions financières de chaque prêt contracté,

VU le projet de convention de garantie d'emprunt entre la Ville de Villiers-le-Bel et la SA d'HLM Toit et Joie,

VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 3 mars 2011,

VU l'avis de la Commission Finances – Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la ville et la SA d'HLM TOIT et JOIE relative à l'opération de construction de 12 logements locatifs sociaux situés 37 rue Julien Boursier à Villiers-le-Bel. (Rapporteur : Mme Marin)

Texte adopté par :

Vote pour: 29 - Abstention: 4

## 15/ Enfance

## Financement des projets d'écoles - Année 2010/2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des communes, VU l'avis de la Commission Petite enfance – Education – Prévention – Jeunesse du 15 février 2011,

VU l'avis de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 7 mars 2011,

- DECIDE le versement aux écoles du solde des aides à projet, soit pour un montant total de 27 215,50€, selon le tableau annexé à la délibération, sur le compte des coopératives scolaires concernées,
- DIT que ces financements seront assujettis à l'envoi d'un bilan financier, justifiant leur utilisation. (Rapporteur : Mme Joary) Texte adopté à l'unanimité

#### 16/ Enfance

Examen des dossiers de bourses communales et départementales - Année 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des communes,



VU la délibération du 11 mars 2005 fixant la part communale des bourses à 46 € par élève,

VU les dossiers de bourses qui ont été instruits,

VU la situation sociale des intéressés,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance - Education - Prévention – Jeunesse du 15 février 2011

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 7 mars 2011,

- DECIDE l'attribution d'une bourse de 46 € (part communale) aux élèves remplissant les conditions d'attribution, soit pour un montant total de 19 872 € et sous réserve de la validation des dossiers par le Conseil Général pour la part départemental. (Rapporteur : Mme Joary) Texte adopté à l'unanimité

## 17/ Vie des quartiers

## Fonds de participation des habitants - Versement de subvention

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Comité de sélection du Fonds de Participation des Habitants du 4 mars 2011, VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 7 mars 2011

- OCTROIE une aide de 500 € au projet - « Raid Humanitaire au Maroc - 4L Trophy », porté par des élèves l'Institut des Métiers de l'Artisanat de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : Mme Jean) Texte adopté à l'unanimité

## 18/ Politique de la ville

# CUCS 2011 - subventions aux associations communales et départementales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Culture - Sports - Politique de la ville du 21 février 2011.

VU l'avis favorable de la commission Finances- Prospectives- Economie locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M. le Maire à verser les subventions aux associations communales et départementales dans le cadre de la première phase de la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, conformément aux tableaux joints à la délibération.
- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 3 000 € à l'association la Souris Verte pour son projet « Atelier informatique adulte », correspondant à un complément des actions associatives communales. (Rapporteur : Mme Jean)
  Texte adopté à l'unanimité

## 19/ Politique de la ville

# Versement de subvention au pôle Ressources 95 « Ville et développement social » dans le cadre du Plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 2 500 euros au Pôle Ressources 95 « Ville et développement social » pour le financement et l'animation du Plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations 2011. (Rapporteur : Mme Maceira)

Texte adopté par vote pour : 32 - Abstention : 1

## 20/ Politique de la ville

Appel à projets « Animation sociale des quartiers » de la Région Ile de France - Actions de



#### convivialité

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE la fiche-action jointe à la délibération,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Île de France une subvention de 18 900 € dans le cadre de l'appel à projets «Animation sociale des quartiers » de la Région Île de France Actions de convivialité et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Jean) Texte adopté à l'unanimité

### 21/ Jeunesse

Appel à projets « Animation sociale des quartiers » de la Région Ile de France - Actions d'intérêt régional

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE la fiche action jointe à la délibération et le budget prévisionnel s'y rapportant,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Île de France une subvention de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projets « animation sociale des quartiers » de la Région Île de France-Actions d'intérêt régional et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention (Rapporteur : Mme Jean)

Texte adopté à l'unanimité

#### 22/ Santé

Appels à projets - Animation Sociale des Quartiers de la Région Ile de France 'Actions Santé' VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE les fiches actions jointes à la délibération et les budgets prévisionnels s'y rapportant,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d' Ile de France une subvention de 14 800€ dans le cadre de l'Appel à Projets « Animation sociale des quartiers » de la Région Ile de France Actions Santé et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Maceira) Texte adopté à l'unanimité

### 23/ Rénovation urbaine

## Avenant n°1 à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine signée le 9 avril 2009,

VU l'arrêté du 9 juillet 2010 portant approbation de la modification du règlement général de l'ANRU,

VU la proposition de projet d'avenant n° 1,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M. le Maire à déposer le projet d'avenant n°1 à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie, auprès de l'ANRU, et à signer tous documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac) Texte adopté à l'unanimité

### 24/ Personnel

## Modification du tableau des emplois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,



VU la délibération du 10 décembre 2010 portant modification du tableau des emplois,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011

- APPROUVE la création des 21 postes suivants pour permettre la promotion des agents au titre de 2011:
- 2 postes de directeur territorial;
- 2 postes de rédacteur chef;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise;
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe ;
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe ;
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe. (Rapporteur : M. Vaillant).

Texte adopté à l'unanimité

### 25/ Personnel

# Création d'un poste de Responsable de la Mission de Rénovation Urbaine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du 10 décembre 2010 portant modification du tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011

- APPROUVE la création du poste de « Responsable de la Mission de Rénovation Urbaine »,
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat correspondant,
- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :
- Le candidat devra être titulaire d'un diplôme supérieur (minimum bac + 3) en urbanisme ou en aménagement,
- Et avoir une expérience spécifique du travail auprès des copropriétés,
- DIT que ce poste pourra être pourvu par voie contractuelle (durée de 3 ans renouvelable) en l'absence de candidature statutaire,
- DIT que la rémunération sera basée sur la grille des ingénieurs territoriaux. (Rapporteur : M. Vaillant). Texte adopté à l'unanimité

### 26/ Marches publics

## Marché de travaux de restructuration de la Maison Jacques Brel

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21-1,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, et 57 à 59,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 7 et 22 février 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de travaux de restructuration de la Maison Jacques Brel avec les sociétés et pour les montants suivants :



LOT N°	INTITULE	TITULAIRE	MONTANT
D		H, rue Marcel Dourdarias	199 578,00 € HT 238 695,29 € TTC
E	Electricité		187 000,00 € HT 223 652,00 € TTC

(Rapporteur : M. Maquin). Texte adopté à l'unanimité

### 27/ Marches publics

## Marché de maintenance et mise à jour du logiciel CIRIL de gestion des Elections

VU le code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 35 II 8°,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable de maintenance et mise à jour du logiciel LS Scolaire de gestion des élections de la ville, pour la somme annuelle de 2.510,40 € TTC et pour une durée de 5 ans, avec la société CIRIL. (Rapporteur : M. Marsac) Texte adopté à l'unanimité

## 28/ Marches publics

## Marché de maintenance et mise à jour des logiciels Scolariciel, Loisiciel, Polyfac et Babycarte de gestion des Services Enfance et Petite Enfance de la ville

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 35 II 8°,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable de maintenance et mise à jour des logiciels Scolariciel, Loisiciel, Polyfac et Babycarte de gestion des Services Enfance et Petite Enfance de la ville, pour la somme annuelle de 6.479,94 € TTC et pour une durée de 5 ans, avec la société Technocarte. (Rapporteur : Mme Techtach)

Texte adopté à l'unanimité

### 29/ Marches publics

## Autorisation de signature - Avenant n°1 au marché d'achat de fruits et légumes frais (lot n°1 : produits frais)

VU la délibération du 29 juin 2007 – Marché d'achat de fruits et légumes frais - Attribution,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la proposition d'avenant n°1 au marché d'achat de fruits et légumes, lot n°1 (produits frais) n°2007/091 passé avec la société SPEIR, 9 boulevard du Delta - Bâtiment DE4 - 94658 Rungis Cedex,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°1 au marché n°2007/091 d'achat de fruits et légumes, lot n°1 (produits frais) avec la société SPEIR, 9 boulevard du Delta – Bâtiment DE4 – 94658 Rungis Cedex et à signer les documents afférents. (Rapporteur : Mme Joary)



Texte adopté à l'unanimité

### 30/ Marches publics

# Autorisation de signature - Avenant n°3 au marché d'assurances Dommages aux Biens

VU la délibération du 28 novembre 2008,

VU la délibération du 25 juin 2010 Autorisation de signature - Avenant n°2 au Marché d'assurances Dommages aux Biens

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la proposition d'avenant n°3 au marché d'assurances Dommages aux Biens n°2008/134 passé avec la société Paris Nord Assurances Services, sise 159 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°3 au marché d'assurances Dommages aux Biens pour 2011, avec la société Paris Nord Assurances Services, sise 159 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac) Texte adopté à l'unanimité

### 31/ Travaux

# Autorisation de signature - Convention relative à l'enfouissement de réseaux aériens de communications rue de Paris et allée de Chantilly

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention n° 11 DA002 relatif à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom sur la commune de Villiers-le-Bel

VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 3 mars 2011,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances – Prospectives – Economie locale du 7 mars 2011,

- AUTORISE M le Maire à signer la convention n° 11 DA002 relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom sur la commune de Villiers-le-Bel, avec France Télécom. (Rapporteur : M. Maquin). Texte adopté à l'unanimité

#### 32/ Foncier

## Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AL n°27 située rue Léon Blum

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1,

VU l'avis du service des domaines,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 3 mars 2011, VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 7 mars 2011,

- APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AL n°27, située rue Léon Blum, appartenant aux consorts LELUT-BRUSSOT, d'une superficie de 14 m², au prix de 1€.
- AUTORISE M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette acquisition. (Rapporteur : M. Bonnard). Texte adopté à l'unanimité

#### 33/ Motion

## Motion relative au maintien des moyens de l'accompagnement éducatif

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2009, les services de l'Education Nationale incitent les enseignants d'école primaire à mettre en place des heures d'accompagnement éducatif après la classe.



Ce dispositif, certes facultatif pour les enseignants comme pour les élèves, constitue un élément important de la politique de réussite éducative à Villiers-le-bel. A tel point que cette année, toutes les écoles élémentaires se sont inscrites dans ce dispositif.

Rappelons que Villiers-le-bel a mis en place un programme de réussite éducative depuis la rentrée 2006. Ces actions de soutien aux élèves des écoles primaires demeurent essentielles: Les statistiques publiées par le centre d'information et d'orientation font apparaître que 25 % des élèves entrant en classe de 6e accusent déjà un retard scolaire d'au moins un an, alors qu'ils ne sont que 15 % en moyenne dans le Val d'Oise et 13 % dans l'académie de Versailles.

Or, il apparaît que la réduction des moyens affectés à l'Education nationale a conduit l'Inspection d'académie à réduire de manière drastique la dotation dédiée au financement de l'accompagnement éducatif. A ce jour, cette enveloppe est épuisée et l'accompagnement éducatif est interrompu dans les écoles de Villiers-le-bel.

Aussi, le Conseil municipal de Villiers-le-bel, dans sa séance du 18 mars 2011 adopte la motion suivante :

Le Conseil municipal de Villiers-le-bel:

- DENONCE les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement aux services du ministère de l'Education nationale, privant de financement le dispositif d'accompagnement éducatif lancé dans le Val d'Oise en 2009, ce qui compromet gravement la poursuite des actions sur le terrain.
- S'INQUIETE des conséquences de cette situation à Villiers-le-bel où l'accompagnement éducatif a été mis en place dans l'ensemble des écoles primaires.
- DEMANDE à l'Education nationale de garantir la pérennité des financements de l'accompagnement éducatif à Villiers-le-bel, ce dispositif étant un élément indispensable de la politique publique de lutte contre l'échec scolaire et pour la réussite éducative. (Rapporteur : Mme Joary) Texte adopté à l'unanimité

### 33/ Motion

Motion relative au maintien de la cardiologie interventionnelle au centre hospitalier de Gonesse

CONSIDERANT que l'arrêté du 21 février 2011 demandant l'arrêt de l'activité de cardiologie interventionnelle au Centre Hospitalier de Gonesse est une atteinte directe au service public de la santé, CONSIDERANT que l'hôpital de Gonesse dispose « d'un plateau technique développé et performant » et que « les conditions techniques de fonctionnement n'appellent pas de remarques particulières » comme

l'indique l'Agence Régionale de Santé,

CONSIDERANT que la cardiologie interventionnelle est en augmentation depuis 2007 et que 185 angioplasties ont été réalisées ces six derniers mois,

CONSIDERANT qu'un nouvel hôpital ouvre ses portes en 2013 avec une Unité de Soins Intensifs Cardiologiques de 10 lits ainsi qu'un plateau technique de cardiologie incluant une salle d'angiographie numérisée dédiée aux activités cardiovasculaires,

CONSIDERANT que 2000 patients sont accueillis au Service d'Accueil et d'Urgences pour des pathologies cardiaques dont 500 ont besoin en urgence ou à moyen terme d'une angioplastie,

CONSIDERANT que l'éloignement des autres établissements autorisés à pratiquer cette activité imposerait des temps de trajet pouvant mettre en jeu le pronostic vital, avec organisation de transferts secondaires des patients se présentant directement au Service d'Accueil et d'Urgences, ce qui est fréquent parmi les populations socialement fragiles et peu informées des communes du bassin de vie,

Le Conseil municipal de Villiers-le-bel, réuni en séance publique le 18 mars 2011 :



- DEMANDE l'annulation de l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé portant sur l'arrêt de l'activité de cardiologie interventionnelle au centre hospitalier de Gonesse. (Rapporteur : Mme Maceira). Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h20.